Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Châabane 1446
7 Février 2025

N° 16

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **269**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **272**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **275**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **282**
Homologation de résolutions **282**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **283**
Avis aux créanciers **286**
Convocations
Sociétés anonymes **288**
Sociétés communautaires **291**
Autres sociétés **291**
Divers
Avis au public **292**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire locale Itkan Feriana

Type de société : locale

Adresse : avenue Habib Bourguiba Feriana Kasserine Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Feriana le 23/01/2025 sous le n°25.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de solidarité agence Feriana

Durée proposée pour la souscription : du 18/02/2025 au 25/02/2025

Modalité de convocation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de la délégation de Feriana

Les fondateurs :

Khaled ABIDI : CIN n°08559697

Fakher Ajlani : CIN n°09055566

Omar Saadaoui : CIN n°02769756

2025R00259SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire régionale cyclamen papers

Type de société : Régionale

Adresse : 10 Rue Farouk Aouididi Hammam-Lif Ben Arous

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de société :

- Fabrication du papier, outils d'emballage et transformation du papier.

- Industrie de moulage en aluminium sanitaire et transformation et succion en plastique.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 27/01/2025 sous le n°6.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 400 actions pour 50 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 50 dinars par actions.

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de solidarité agence Ben Arous

Durée proposée pour la souscription : du 11/02/2025 au 28/02/2025 (Si le nombre de participants est atteint, la souscription est close)

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de Gouvernorat de Ben Arous et ses délégations.

Les fondatrices :

Mohamed Fayedh : CIN n°07102311 n° de tél. : 94072637

Mohamed Issam Chaker : CIN n°08333021

Sliman Daadaa : CIN n°05853947

2025R00264SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire locale THUBORBO MAJUS

Type de société : locale

Adresse : Rue Slah Eddine Bouchoucha Fahs

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 3/02/2025 sous le n°13/2025.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Fahes

Durée proposée pour la souscription : du 11/02/2025 au 25/02/2025

Modalité de convocation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de la délégation et municipalité d'El Fahes.

Les fondateurs :

Anissa Ameri : CIN n°00965527

Hayet Riahi : CIN n°00960972

Hayet Ben Hassine : CIN n°00964541.

2025R00280SODB1

Constitution d'une société Citoyenne

Nom de la société à constituer : Al-Zaytouna Al-Bahira

Type d'entreprise : régionale

Montant du capital souscrit de la société : (20000 dinars), vingt mille dinars

Adresse prévue de la société : Sawaf Zaghouan

L'objet de l'entreprise : L'objet de cette entreprise privée est lié à l'agriculture intégrée

- Elevage de moutons

- Elevage de vaches

- Elevage de volailles

- Apiculture

- Culture d'huiles et de légumes

La durée précisée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation auprès du Tribunal de Zaghouan sous le N° 12/2025

Le nombre d'actions à souscrire, leur contrepartie et le montant requis et payé immédiatement : Cinquante actions, au prix de 400 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- Allouer 15 pour cent à titre d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 pour cent du capital de l'entreprise privée

- Allouer 20 pour cent aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives. Les bénéfices ou excédents restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 pour cent par décision de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement

- Le nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle sera déposé les fonds générés par la souscription

Banque : TUNISIE BANQUE de Zaghouan

Période d'ouverture de souscription : du 3/02/2025 au 14/02/2025, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de la période susvisée.

- L'assemblée générale constitutive de la Compagnie Nationale Régionale, Zitouna El Bahira, Sawaf Zaghouan, s'est tenue samedi 8/2/2025.

Fondateurs :

Bechir Echikh : CIN n°00980450

Boutheina Ben Abdallah : CIN n°10802877

Saber Soltane : CIN n°00986364

Hamed Ben Haj Belgacem : CIN n°00971106

Ibrahim Mokded : CIN n°00961682

Adel Ben Mohamed : CIN n°00974403

Ridha Kafeji : CIN n°00976669

Omor Aati : CIN n°07616621

Kaouther Marzouki : CIN n°09614162.

2025R00299SODB1

Projet de constitution d'une société communautaire locale

En application du projet de loi incorporant déposé par écrit au tribunal de première instance de Kairouan, le 4/01/2025 sous le n°28/2025 du décret n°15 de 2022, le nom de la société ; Société communautaire locale aghlabide, au capital de 10000 Dinars, durée de 99 ans, avec son siége social à la délégation nord; nord Kairouan.

Objet : Société éducation privée.

Elle va être intégrée à l'éducation verte.

Fondateurs : Khalfoun Hichem, Trifi Jamila, Amri Chadia, Nsir Moufida, Rahmani Kamel, Khlifi Rahma, Aouissaoui Najoua.

La valeur de l'action est de 200 Dinars, la date de début de souscription est le 16/02/2025, le nom de l'agence bancaire dans la quelle seront déposés les fonds provenant de la souscription : Banque Tunisienne de Solidarité BTS agence Kairouan.

La date de l'assemblée générale constitutive est le 01/3/2025, Président du comité fondateur : Trifi Jamila numéro de téléphone 40 714 063.

2025S00131SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : DAR JAWHRA POUR VALORISER SABKA

Type de la société : société communautaire régionale

Montant du capital souscrit : 20.000 dinars

Siège social : maison charabi lahmeda - moknine

Objet : valorisation du sel

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 03/02/2025 au greffe du tribunal de première instance de Monastir sous dossier N°14.

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 400 dinars

Date d'ouverture de souscriptions : de 17/02/2025 au 17/03/2025 au siège social de BTS Bank avec la possibilité de scellement anticipé.

Fondateurs :

Soumaya Beyrem

Walid Ben Jawahdou

Housseme Zouaghi

Najet Hassayoun

Najeh Slimane

Ghassen Hassayoun.

2025S00135SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Communautaire locale Thala Stone Design

Type de la société : Société Communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Thala Ouest - près de l'hôpital local - Kasserine

Objet : Valorisation et recyclage des déchets de marbre Sculpture sur pierre

Mosaïque artistique et industrielle Revêtement de murs de sols et de façades Polissage et lustrage du marbre

Durée : 99 ans.

Date du dépôt de projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 14/01/2025 au greffe du tribunal de première Instance de Kasserine sous dossier n°24.

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 200 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la date d'ouverture de la souscription : 10/01/2025 au siège social de la société avec possibilité d'abonnement anticipé.

Fondateurs :

- Mr Wajdi Nemri
- Mr Chaher Njahi
- Mme Salsabil Ouni
- Mr Mohamed Aziz Khlifi.
- Mr Kais Hamdi
- Mr Ayoub Nemri.

2025S00136SODB1

Bulletin de souscription

Bulletin de constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : Société communautaire locale industrie alimentation ESSAKIA

Type de société : Société communautaire locale

Montant du capital social conscriptible : 222 000 dinars, réparti comme suit :

72 parts en nature, évaluées à 72 000 dinars, souscrites, avec une valeur nominale de 1000 dinars par part

150 parts en numéraire, ouvertes à la souscription avec une valeur nominale de 1000 dinars par part

Adresse du siège social : Route de Mahdia, Rue Al-Rachad, Km 13, Sakiet Eddaïer, Sfax

Objet de la société : Fabrication d'aliments pour animaux de toutes sortes

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de statuts types : Tribunal de première instance de Sfax, le 17 janvier 2025

Nombre de parts souscrites en numéraire et montant à verser immédiatement : 150 parts, d'une valeur unitaire de 1000 dinars, pour un montant total de 150 000 dinars

Valeur nominale des parts à émettre : 1 000 dinars

Nombre de souscripteurs : 50 souscripteurs ou plus

Nom de la Banque dépositaire : Banque de l'Habitat, agence Sakiet Eddaier

Période de souscription : Du 10 février 2025 au 10 mars 2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant la date limite

Date de l'assemblée générale constitutive : 15 mars 2025

Fondateurs :

- Amine Damak
- Majdi Loumi
- Fakhreddine Makkour

Contact : 52455866

2025X00183SODB1

Constitution de société citoyenne régionale agricole

ALFATH

Raison sociale : société ALFATH

Capital : 30.000.000 dt

Nombre d'actions à souscrire en numéraire et montant à verser : (300.000 ddt)

Valeur nominale : 100 actions

Siège social de la société : Dkhila Tébourba Manouba

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de statut : 19 décembre 2024 (tribunal de première instance manouba)

Conditions de distribution des dividendes et de constitution des réserves : en application du décret présidentiel n°15 daté du 20/3/2022

Etablissement bancaire désigné pour recevoir les fonds provenant de la souscription : BTS (banque tunisienne de solidarité

Période d'ouverture de la souscription : 3 jours

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de réunion directement : (appel téléphonique), le lieu maison de la culture à tebourba

Fondateurs : voir la liste

Activité : Agriculture intégrée

Liste des fondateurs :

Hammami Moutii

Mezlini Arij

Zitouni Khawla

Zitouni Mariem

Bel Hassin Habib

Fersi Mohamed

Bejaoui Imed

Hammami Noura

Ben Abd Salem Fadwa

Selmi Mansour

Arfeoui Chaima

Jouini Manel

Ben Chaabene Zahra

Makhloufi Zoumoroda

Dakhlawi Mohamed Ali

Hammami Soumaya

Bejaoui Afef

Bouhali Rania.

2025400152SODB1

Bulletin de souscription

Bulletin de constitution d'une société locale

Nom de la société à constituer : Société locale communautaire : Khayrat El graynia Services agricole

Type de société : Société locale

Capital de la société ouvert à la souscription : 10 000 D via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif type : 28/01/2025 au tribunal de première instance Kasserine, sous le numéro 26.

Nombre de parts à souscrire et leur contrepartie en numéraire, montant à verser immédiatement : 50 parts d'une valeur totale de 10 000 D

Valeur nominale d'une part à émettre : 200 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société locale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription Banque Nationale Agricole agence de Fériana

Période d'ouverture de la souscription : du 10 février 2025 au 30 juin 2025

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège de la délégation de Fériana et à la municipalité locale.

Les Fondateurs :

1. Dhaoui Ben Mohamed Abbassi CIN 08564479 - Numéro de téléphone 26.606.311

2. Bouali Ben Dhaw Abbassi CIN 02789213 - Numéro de téléphone 97.005.229

3. Khalil Ben Salah Abbassi CIN 08200536 - Numéro de téléphone 96.454.187

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025400345SODB1

STE CITOYENNE LOCALE DE DEVELOPPFMENT AGRICOLE ELMESSAIDINE

Nom de la Sté : Sté citoyenne locale de développement agricole elmessaidine

Capital : 10000 dix mille dinars

Type de Sté : locale

Adresse : El Messaidine Borj el Ameri 1113

Durée : 99 ans

Sujet : Implants majeurs + Elevage de vaches + Industrie des aliments pour animaux.

Date de dépôt, statuts de la Sté a été crée le 17/01/2025 sous n°6 au Tribunal de première instance Manouba

Fondateurs :

Faicel el Habibi El Messaidine 54308295

Lassad Jelassi El Messaidine 98511284

Mondher Jelassi El Messaidine 98522115.

La période ouverte de souscription s'étend du 5/2/2025 au 15/2/2025 avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de la période susvisée.

2025400349SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation du capital de 6.500.000. DT à 12.500.000 DT

Société TUNICAST

Société anonyme

Au capital social de 12 500 000 TND

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Matricule fiscal : 0940520B

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/12/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 26/12/2024 enregistrement n°24504642, quittance n°9566, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 6.500.000 de dinars à 12.500.000 de dinars, soit une augmentation de 6.000.000 Dinars, par l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, majoré une prime d'émission unitaire de 100 Dinars, a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 14 janvier 2025 sous le n°20252685 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/12/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 26/12/2024 enregistrement n°24504642, quittance n°9566.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/01/2025 enregistrement n°25800124, quittance n°280.

3- Liste des souscripteurs et états des versements, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 13/01/2025 enregistrement n°25800122, quittance n°279.

Augmentation du capital est ainsi réaliser et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 12.500.000 Dinars, divisé en (125.000) actions de 100 dinars chacune».

2025R00256SANB2

Réalisation de l'Augmentation du capital de 2.000.000 DT à 19.000.000 DT

Société Aquaculture Tunisienne «ATU»

Société anonyme

Au capital social de 19 000 000 TND

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Matricule fiscal : 0044625T

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/10/2024, enregistré à la recette des finances Sidi Bou ALI Sousse le 27/11/2024 enregistrement n°24801222, quittance n°M031728, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 2.000.000 DT à 19.000.000 de dinars, soit une augmentation de 17.000.000 Dinars, par l'émission de 170.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 31/12/2024 sous le n°2024156960 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2024, enregistré à la recette des finances Sidi Bou ALI Sousse le 27/11/2024 enregistrement n°24801222, quittance n°M031728.

2- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 30/12/2024 enregistrement n°24804503, quittance n°M05156 et M05160.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 30/12/2024 enregistrement n°24804502, quittance n°M05159.

4- Un Certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse le 30/12/2024 enregistrement n°24804501, quittance n°M05158.

Augmentation du capital est ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 19.000.000 Dinars, divisé en 190.000 actions de 100 dinars chacune».

2025R00257SANB2

Réduction du capital social

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 15.800.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri 2014 Mégrine Riadh

IU : 0001242X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/01/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés - 1er bureau Tunis le 17/01/2025 sous le numéro 25500177 - quittance n°363/364, il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM» de 600.000 Dinars pour le faire passer de 15.800.000 Dinars à 15.200.000 Dinars et ceci par l'annulation de 60 000 actions.

Une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises le 04/02/2025 sous le n°20258748.

2025R00286SANB2

Notice

Projet d'Augmentation de Capital De la société COTUAMU

Identifiant Unique : 0000377H

1. Dénomination : Comptoir Tunisien de Matériel Automobile

2. forme juridique : Société Anonyme

3. Siège social : 18 Rue d'Italie 1001 Tunis

4. Capital actuel : 3681250 DT

5. Augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28/01/2025 a décidé l'augmentation de capital en numéraire de 451 250 dinars pour le porter de 3681250 DT à 4132500 dinars.

6. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 28/01/2025, a été enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 29/01/2025 sous le n°25500464, quittance n°M006402, déposée au Registre National des Entreprises en date du 31/01/2025 sous le n°AC01152025.

7. Nombre d'actions à émettre : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 45125 actions nouvelles.

8. Prix d'émission des actions nouvelles : 10 dinars par action libérées portant jouissance à partir de la date de souscription.

9. Lieux de versement des souscriptions : BIAT Avenue de Carthage n°08100000693200400192

10. Délais de souscription : le délai de souscription proposé est d'un mois avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2025400304SANB2

Notice

Augmentation de capital social

- Dénomination : SPORTLINE EQUIPEMENT

- Forme Juridique : Société anonyme

- Siège social : 45 Rue 8601 ZI Charguia 1 - 2035 Tunis

- Identifiant Unique : 1867010A

- Objet social : Vente en gros articles de sport

- Durée : 99 ans

- Dépôt du projet de l'augmentation du capital : au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° AC01102025 en date du 17/01/2017.

Avis aux actionnaires et au public

L'assemblée générale extraordinaire de la société SPORTSLINE EQUIPEMENT a décidé, lors de sa réunion du 10/01/2025, une augmentation du capital social de 1230.000 pour le porter de 20.000 dinars à 1250.000 dinars et ce par émission de 123.000 nouvelles actions en numéraires d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, partiellement libérées à l'un quart. La somme immédiatement exigible est 307.500 dinars.

- Etablissement domiciliataire : la banque qui recevra les fonds provenant de la souscription est Attijari Banque, Centre d'affaires Charguia compte indisponible n° 04115080008973631868.

- Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de versement intégral du montant de l'augmentation à libérer.

2025400306SANB2

Notice

Augmentation du capital

De 32 700 000 DT à 33 100 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

ULYSSE S.A

I.U. : 0030646B

Matricule fiscal : 030646BAM000

Dénomination sociale : ULYSSE S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 32 700 000 DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia 1 - Tunis.

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02.01.2025 enregistré à la recette des finances la Charguia le 23.01.2025 sous le n°25700920 quittance n°M014350 : en date du 31.01.2025 sous le n° AC01142025 au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil CHAIBI en actions, d'un montant de 400 000 DT et par la création de 4 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé à l'unanimité la renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription et ayant décidé de réserver la totalité de la souscription à Monsieur Khelil CHAIBI.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025400309SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour des statuts

Société Restaurant Chez Achour Sarl

Capital : 100.000, 000 dt

Restaurant Touristique II Fourchette Rue Ali Belhouane 8050 Hammamet

MF : 0022764K/A/M/000

Suivant la mise à jour des statuts de la société en date du 15/01/2025 enregistrée à la recette des finances d'Hammamet le 29/01/2025 Quittance n°M017793 N° d'Enregistrement 29700606 dont un original est déposé au Registre National des Entreprises RNE Nabeul le 31/01/2025 suivant quittance N°2025F17813956.

Suite aux divers actes, événements et les résolutions des différents procès verbaux adoptées aux cours des assemblées générales extraordinaires tenues, il a été mise à jour les statuts de la société comme suit :

Raison sociale : Société Restaurant Chez Achour Sarl

Adresse et siège social : Rue Ali Belhouane 8050 Hammamet

Capital social : 100.000,000 dt

Objet social : Restaurant Touristique II Fourchettes

Durée de la société : 99 ans

Le gérant : Mr Anis Achour Gabsi a été désigné gérant de la société pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

2025R00279SRLB2

SALINS SERVICES MEDITERRANEE

SARL non résidente, totalement exportatrice

Au capital de : 20.000 dinars équivalent à 6.000 euros

Siège social : Rue du Lac de Constance, immeuble Carthage Centre, Bloc B, 1er étage, n°B6, Les Berges du Lac 1,1053 Tunis

Identifiant unique : 1847620L

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Mixte du 30 décembre 2024 enregistré à la Recette des finances le Lac Tunis le 22 janvier 2025, sous le numéro 25700555, quittance n°M008721, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 4/02/2025, dossier n°20259141.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice au 30 juin 2024 ;

3. Quitus à la gérance ;

4. Affectation du résultat dudit exercice;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Modification de l'article 24 statuts;

7. Questions diverses.

2025R00285SRLB2

PV Extraordinaire du 29/12/2022

SOCIETE BANI FRERES DE DISTRIBUTION

SARL au capital de 31.000dt

Adresse : Av Habib Bourguiba 8070 Korba

MF : 1406816V/P/M/000

Suite au procès-verbal enregistré le 23 décembre 2022 à la recette des

finances Korba quittance n°M070795 sous le n° 22702813 où Mr Mejdi Bani Cin n°06422919 gérant de la société et président de l'assemblée générale.

L'assemblée générale décide de valoriser le terrain de 250 m² n°625472 situé à Chatt Ezzouhour Nabeul dont le prix est fixé de 44.000 DT.

Le procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 5/02/2025 sous le n° 2025P28833182.

2025R00287SRLB2

Dissolution de la Société par anticipation

Société SOTRAPRES - SARL

Siège social : Route Gremda km 11, Sfax

Identifiant Unique : 1393073H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/11/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 30/12/2024 sous le n°24507989, quittance n°M008837, déposée au registre national des entreprises le 16/01/2025 sous le numéro 20253680 les associés ont décidé ce qui suit :

- Liquidation de la société par anticipation,

- Nomination de Mr Souhaiel Bahloul liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2025X00166SRLB2

INGREDIUM FOOD TECHNOLOGIES IFT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route Nationale N°03 - Route Expresse Km 26 Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

L'identifiant unique : 1324906R

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Bir Mchergua le 13/1/2025 sous Qn°M01393 Enreg n°25700052) et suivant les statuts mis à jour du 22/7/2024 (enregistrés à la Recette des Finances Bir Mchergua le 13/1/2025 sous Qn°M01389 Enreg N°25700051).

- Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/1/2024 sous dossier n°20256956.

2025400274SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par le maître Imed Aouadi daté le 8-01-2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa quittance n°M001563 ; Rafed Smida CIN 06134959 demeurant à rue Kileni Mitoui a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et réels qui se trouve à Douali Gafsa à Anaghim Messaii CIN 14702157 demeurant à Douali Gafsa Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de Anaghim Messaii adresse cité Douali Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 31-01-2025.

2025R00262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par signature avec la commune de Tozeur le 27/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Tozeur, journal 2025, colonne 1265, dans le cahier 2520059, le 7/01/2025.

Mme Naziha Ali bin Muhammad Hammadi, titulaire de la CIN n°03127418, a vendu à M. Nidal bin Ali bin Omar Bin Othman, titulaire de la CIN n°031919875, l'intégralité du bien commercial représenté par ses éléments matériels et moraux, destiné au commerce de gros de viande (dont la volaille) et la vente de poulets et de ses dérivés constituent la principale activité située à proximité de l'hôpital de Tozeur, Jahim Tozeur.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 15/01/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R00263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/01/2025, enregistré à la recette des finances de Radés en date du 23/01/2025, N° de quittance M006047 N° d'enregistrement 25200234, Mr Mounir Ben Abdallah Ben Mohamed Slah Neili a vendu à Mr Ziden Ben Samir Ben Hamadi Dakhlaoui, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Fast Food, dans le local sis avenue de la République n°108 Radés.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 05/02/2025.

2025R00266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 31/01/2025 et enregistré à la recette des finances El Fahs en date du 31/01/2025 sous le N°25200344 et quittance N°6230, Société "Electro Hamda" Titulaire du registre de commerce n° B0632412016 et de l'identifiant fiscal 1441401/Z/M/000 avec son représentant légal Mr Jamel Hamda a vendu à Madame Amena Bent Habib Ben Ali la totalité du fonds de commerce constitué d'un «Local de vente Meubles et Electro Ménager» situé au 06 Avenue Farhat Hached et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au journal «Le Quotidien» le 04/02/2025.

2025R00268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée le 18/12/2024 enregistré à la recette des finances de Médenine le 17/01/2025 enregistrement n°25200205, reçu n°M011862, Mr Mohamed Ben Sayyah Msadek CIN n°05740144 délivrée le 29/11/2017 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour «Vente fruits et légumes» sis à Moansa Zarzis avec tous ses éléments physiques et moraux à Mme Mahbouba Bent Ali Bouajila CIN n°03512993 délivrée le 16/01/2023.

Toutes oppositions seront recevables au Bureau de Maître Mohamed Kouni Lahiouel à l'immeuble Essid route 02 Mai 1966 Médenine dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au Quotidien le 29/01/2025.

2025R00269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing prive rédigé avec signature légalisée le 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 09/12/2024 enregistré n° 24205607, reçu n° M100537, Mr Chaker Jadoui CIN n°09132672 a vendu la totalité du fonds de commerce destiné pour activité de «vente d'épices et de fruits secs» sis à la «route reliant El Mai et Ajim, Djerba Midoun» avec tous ses éléments physiques et moraux à Mme Nessrine Jrijni CIN n°13481526.

Toutes oppositions seront recevables au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/12/2024.

2025R00270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/12/2024 et signé le 24/12/2024 et enregistré à la recette des finances Ajim Djerba le 09/01/2025 sous le numéro 25200035, Monsieur Al Habib Ben Bouich Ben Hadid titulaire de la C.I.N n° 03467753 a vendu à monsieur Saber Ben Mhanni Ben Hariz titulaire de la C.I.N n° 08640245 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des meubles sis à Ajim Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu «complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien » le 29/01/2025.

2025R00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03/01/2025 et signé le 03/01/2025 et enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba le 06/01/2025 sous le numéro 25200085, La société Sinot Maurey Claudine «SMC» représentée aux fins des présents par sa gérante Mme Ben Abdallah Hedia titulaire de la CIN n°05708500 délivrée à Tunis le 07/10/1998 a vendu à Madame Baya Bent Lotfi Fassatoui titulaire de la C.I.N n° 13459113 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des produits artisanales sis à Rue Moncef Bey Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu "complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien » le 29/01/2025.

2025R00273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/01/2025 et signé le 02/01/2025 et 03/01/2025 et enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba le 06/01/2025 sous le numéro 25200073, Madame Baya Bent Lotfi Fassatoui titulaire de la C.I.N n° 13459113 a vendu à Madame Samira Bent Med Gadwar titulaire de la C.I.N n° 05781676 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des produits artisanales sis à « Souk Rbaa » Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maitre Abri Aymen à son domicile élu «complexe promofrais» Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Le quotidien » le 29/01/2025

2025R00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée le 02/12/2024 enregistré à la recette des finances de Médenine le 03/12/2024 enregistré n° 24207563, reçu n° M107193, Mr Jawhar Ben Mohamed Ben Abdallah Hmida CIN n°08640610 a vendu la totalité du fonds de commerce destiné comme stand «Fast Food» sis au «rond-point khlel Médenine» avec tous ses éléments physiques et morales à Mr Abdelaziz Ben Habib Ben Kilani CIN n°08623916.

Toutes oppositions seront recevables au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 28/01/2025 au journal Le Quotidien.

2025R00275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 21/1/2025 sous le n°25200152 Mme Ben Rjeb Youssra titulaire de la carte d'identité nationale n°06407599 demeurant à Zawit Elgedidi Beni Khalled a vendu à Mr Mdaissi Rafik titulaire de la carte d'identité nationale N°09836829 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local commercial sis à la rue 20 Mars Zawit Elgedidi Beni Khalled.

Les oppositions doivent être déposées au domicile du fonds vendu.

Dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 6/2/2025.

2025R00277FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de donation établi par les notaires de Ben Arous, Madame Leila Ben Sultana et Madame Hayat AI-Ajili, en date du 14 janvier 2025, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 23 janvier 2025 sous le reçu numéro M005071.

Monsieur Faidi Adel Ben Ammar Ben Ali a donné à sa sœur Madame Faidi Mabrouka Ben Ammar Ben Ali l'intégralité de l'actif commercial représenté par la librairie El-Yosr, située au 136, rue du 2 Mars, Ezzahra 2034, identifiant unique 1576784Z, ancien numéro d'enregistrement A02157892018.

Tous les recours doivent être adressés dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal officiel de la République tunisienne entre les mains du donateur avec le transfert de la propriété commerciale mentionnée ci-dessus.

Ce communiqué a été publié dans les journaux "Achourouk" et "le Quotidien" en date du 6 février 2025.

2025R00278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/01/2025 écrit par maître Kais Saidi avocat à la cour de cassation dont le cabinet situé à l'avenue Hbib Bourguiba Colisée Choichi Béja propriétaire de l'identification fiscal n°993418/v, enregistré à la recette des finances de Béja, le 23/01/2025 sous le n°25200643 quittance n°M006905 et été publié dans le journal Alchorouk le 1/2/2025, Mohamed ben Mongi Kouki a vendu à Monsieur Ahmed ben Hedi Moumni le fonds de commerce du café et restaurant dans le local commercial Borj el Gafsi sis à la route nationale Béja sud Béja. Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT entre les mains du Maître Kais Saidi à son adresse à l'Avenue Habib Bourguiba Béja.

2025R00283FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Sidi Hssin le 30/02/2022 (reçu n°M0114362 enregistrement N°22204162 Mr Arfawi Raouf a cédé et vendu à Arfawi Islem CAF2 Arfawi sis au 23 Avenue 42225 Azahrouni Route Majaz Elbab Tunis.

Toute opposition devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Islem Arfawi au 23 Avenue 42225 Azahrouni Route Majaz Elbab Tunis.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 23/01/2025.

2025R00284FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 17 Janvier 2025 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 17 Janvier 2025 sous le n°25200330 quittance n°M005412, rédigée par maître Atef Smida avocat, son bureau sis à Immeuble Elbaraka Rue Taher Sfar Sousse, La STE METHAMEM AND SELMI immatriculée au RNE identifiant unique : 1779957/D son siège est au 227 Sahloul 4 Sousse a vendu à Monsieur SADOK GHRID titulaire de la CIN n°06926247 du 15/02/2018 demeurant à Rue Tarek Ibn Ziad Menzel Kamel, le fonds de commerce à usage de vente de produits alimentaire et d'hygiène, sis à 227 Sahloul 4 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels, enregistré au RNE identifiant unique 1779957/D, pour un montant de cent et un mille et cent douze dinars.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds objet de la vente.

Cette annonce a été publiée aux journaux الشروق et Le Quotidien du 4/02/2025.

2025S00124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 27/12/2024 enregistré à Sousse le 28/01/2025, n°6523/25200420 HAYALLAH SEHILI, IU : 0498874F a vendu à la société WZ ALIMENTATION IU : 1817868T le fonds de commerce (boulangeries et pâtisseries) Avenue Ettawfik Cité RIADH Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues à la société acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 4/2/2025.

2025S00125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp daté le 14/01/2025 enregistré à la recette des finances de Mohamed Ali Om Ezine le 15/01/2025 sous n°25200031 Quittance n°M01649 Souki Nejmedine vend et cède à Mohamed Ali Om Ezine le fonds de commerce du local sis au marché municipal bkalta local n°1 avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur M Mohamed Ali Om Ezine sis à la route Gaala Bkalta dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au jort. Cet avis a été publié aux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 5/02/2025.

2025S00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente du 22/8/2024 enregistré à la recette des finances de Bekalta le 22/08/2024 sous le n°24200626 quittance n°M016389, monsieur Ali Chatouna a vendu à monsieur Mohamed Barboura la totalité du fonds de commerce avec toutes ses unités matérielles et morales sis à l'Av Farhat Hachad Bekalta.

Les oppositions dans les délais se font auprès de l'acheteur Av Sidi Abdedayem Bekalta.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 5/2/2025.

2025S00128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 30/12/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 21/01/2025 sous inscription n°25200327 quittance n°M005392, Mme. Olfa Bent Salem Nasri titulaire de la CIN n°08464798 a vendu à la Société «ALI CHAPATI FOOD & SERVICES» SARL inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1700500V, représentée par son

gérant Mr Ali Mahjoub Ben Taher titulaire de la CIN n°08444038, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Khezama n°008 Khezama Est Sousse, représenté par un local destiné à la vente des gâteaux et glaces, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de l'acheteur sis à la rue de Khezama n°008 Khezama Est Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 02/02/2025.

2025S00129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 30/12/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 28/01/2025 sous inscription n°25200460 quittance n°M006876, M. Ali Mahjoub Ben Taher titulaire de la CIN n°08444038 a vendu à la Société «ALI CHAPATI FOOD & SERVICES» SARL inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1700500V, représentée par son gérant M. Ali Mahjoub Ben Taher titulaire de la CIN n°08444038, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Khezama n°008 Khezama Est Sousse, représenté par un local destiné à la vente de restauration rapide, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de l'acheteur sis à la rue de Khezama n°008 Khezama EST Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 02/02/2025.

2025S00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté 13/01/2025 enregistré à la commune de Kasserine à la même date et enregistré à la recette des finances de Kasserine le 13 janvier 2025 sous le numéro n°M005173, il a été procédé à la vente de la part de Monsieur Ahmed ben Abdessalem Guesmi domicilié Rue Sidi Harrath Kasserine, au profit de Abderraouf Ben Tijeni Njehi domicilié à Cité Elkhadhra Kasserine à droite de Chaima ben Abdeltif Bellili domiciliée à Cité Elbasatine Kasserine selon une procuration rédigée par les deux témoins du palais Mme Jamila Hamdi le 10 janvier 2025 la totalité du fonds de commerce existant Rue Douleb Kasserine destiné Equipement général au détail avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions sont reçues au cabinet de Med Neji Gharsalli sis à Kasserine C.I.N 02650789 et le matricule fiscal Numéro 405890T/A/T/000 dans un délai ne dépasse pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 5/2/2025.

2025S00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté 20/01/2025 enregistré à la commune de Kasserine à la même date et enregistré à la recette des finances de Kasserine le 21 janvier 2025 sous le numéro n°M009106, il a été procédé à la vente de la part de Monsieur Hichem ben Aboubaker Sedik domicilié Région Sray Hidra Kasserine, au profit de Abderraouf Ben Tijeni Njehi domicilié à Cité Elkhadhra Kasserine à la droite de Chaïma ben Abdeltif Bellili domicilié à Cité Elbasatine Kasserine selon une procuration rédigée par les deux témoins du palais Mme Jamila Hamdi le 10 janvier 2025 la totalité du fonds de commerce existant Rue Douleb et actuellement rue 14 janvier Kasserine destiné tout commerce "'vente de matières premières pour les restaurants et les boulangeries" au détail avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Med Neji Gharsalli sis à Kasserine CIN 02650789 et le matricule fiscal Numéro 405890T/A/T/000 dans un délai ne dépasse pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 5/2/2025.

2025S00134FCCC2

Avis de désistement

Par acte S.S.P en date du 23/12/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 29/01/2025 sous le n°25200312, quittance N° M005329 ; Mrs. Mohamed Saber, Rayen et Melle Sarra, Enfants du défunt Mohamed Azzabi, désistent à Mme. Souad Jayeb, titulaire de la CIN n°05503545, la totalité de leurs parts qu'ils détiennent dans le fonds de commerce sis à Rue Turquie Imm. Azzabi Sahloul 1 Sousse destiné à l'exploitation d'un café de catégorie 1, IU n°1397251A avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au bénéficiaire au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 06/02/2025.

2025S00137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day le 11/11/2024 enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 14/11/2024 selon quittance numéro M037071 ; Monsieur Sami Ben Habib Nafti son numéro de C.I.N 06174163 demeurant à Cité Roched Metlawi Gafsa; a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Cité Elraisi Metlawi Gafsa à la SOCIETE MEDIA PLUS, son registre de commerce 1355112J en la personne de son représentant légal et de son mandataire Monsieur Chawki Ben Belgacem Mnasri son numéro de C.I.N est 03142681 demeurant à la Rue Jamel Abd Naceur Gafsa. Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Chawki Ben Belgacem Mnasri, le lieu de contact désigné rue Jamel Abd Naceur Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal "Echourouk" du 24/11/2024.

2025S00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le

30/01/2025 quittance MO11717 n° d'enregistrement 25200633 Mr Louati Marwen CIN n°11058695 identifiant unique 1638984Z a vendu à Monsieur Rekik Mostapha CIN n°01088567 et Mme Warda Fathia CIN n°01345894 la totalité du fonds de commerce la moitié chacun dans l'indivision exploité Café 1ère Catégorie dénommé BONA NOVA sise à la route de Sokra km 4 avenue Ghaza 3024 Sfax, les oppositions doivent être envoyés entre les mains du vendeur Louati Marwen à concurrence du montant assigné entre ses mains d'une valeur de 43 mille dinars dans son lieu élu à la route Soukra km4 rue Gaza à coté du café Bona Nova, et entre les mains du rédacteur du contrat maître Turki Makram à concurrence du montant assigné entre ses mains d'une valeur de 80 mille dinars dans le lieu élu avenue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée aux deux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 2/2/2025.

2025X00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 31/01/2025 sous le n° 25200547, quittance n°M010445, Mr Ahmed Kannou titulaire de C.I.N n°07157391 délivrée le 01/09/2021 a vendu à M Abderrazek Kannou titulaire de C.I.N n°01283027 délivrée le 24/09/2003 tout le fonds de commerce exploité au local n°6 B C 16 résidence d'Ibn Aljazar 3 Elmourouj IBen Arous avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de volailles et ses dérivés.

Les oppositions se feront dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T à l'adresse du vendeur résidence Ibn Aljazar 3 appartement 4 immeuble D 10 El Mourouj 1.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 05/02/2025.

2025X00169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date du 26/12/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba le 30/12/2024, sous N°24208690 quittance N°M132360, Monsieur Mustapha Elgasmi titulaire de la CIN n°03528896 demeurant à Aziza Ben Khadech Médenine, a vendu à Monsieur Karim Ouederni titulaire de la CIN n°05905585 demeurant à rue Mohamed Badra Houmet Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité en l'activité de vente de fruits secs.

Toutes les oppositions seront reçues par l'avocat rédacteur des contrats, maître Sami Trabelsi à son bureau sis à l'avenue Mohamed Badra, bâtiment choueref, escalier 2, bureau 1 dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié aux journaux Essabah du 18/01/2025 p4 et Le Temps du 18/01/2025 p6.

2025X00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 24/11/2024 et enregistré à la recette des finances quittance n°M084980 sous le n°34203829 Mr Sabeur ben Ameur ben Mohamed Riahi, CIN n°02281140, a vendu à Mr Toufik ben Ameur ben Mohamed Riahi, CIN n°02259585 la Totalité du fonds de commerce sis au 04 Souk Jdid, Halfaouine, Tunis destiné au commerce d'habillement au détail.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/01/2025

2025400271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé et sous seing privé en date du 23 janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana Tunis sous le n°25200343, quittance n°M009695, M. Taoufik Souidi, CIN n°03745253 demeurant au 10 rue de Gabès cité Ennasr, Nàassen a vendu le fonds de commerce à M. Noureddine Rhimi, CIN n°08553978, destiné à la vente de viande exploité au local sis à l'avenue 7 Novembre Cité AL Koucha, Nàassen Ben Arous, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Toute opposition après les délais légaux sera nulle et non avenue. Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 30 Janvier 2025.

2025400299FCCC2

Vente des parts indivises de 15 % du fonds de commerce

Suivant un acte rédigé par Maître Jbahi Salem Avocat à la cour enregistré à Tunis le 22 Janvier 2025 quittance n°M004529 n° d'enregistrement 25200148. Messieurs : 1/ Ezzeddine ben Ghorbel CIN n°00169668, 2/ Sameh ben Ghorbel CIN n°04782925, 3/ Mohamed ben Ghorbel CIN n°00489295, 4/ Sonia ben Ghorbel CIN n°00279479 5/ Dhoha ben Ghorbel CIN n°08346959, 6/ Sana ben Ghorbel CIN n°08333859.

Ont vendu leurs parts indivises de 15 % du fonds de commerce sis au n°7 rue d'Espagne Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels à Madame Meriem Hakmouni C.I.N n°08782616.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de vingt jours à compter de la date d'inclusion de la manière officielle entre les mains de l'acheteuse à son adresse Immeuble Henda HA2 Ennasr Ariana.

Cet avis est publié au journal Echourouk n°12188 du 01/02/2025 et au journal Quotidien n°7328 du 01/02/2025.

2025400305FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 27/1/1025 enregistré à La Recette des Finances Menzeh 6 le 27/1/2025 quittance N° 13025 enregistrement N°2520773 MR Hichem Sleimi titulaire de la carte d'identité N° N°07365140 a cédé à MR FARID Afli titulaire de la carte

d'identité N°07681545 le fonds de commerce de vente tout type de commerce sis au N°8 Marché Municipal Menzeh 8 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante N°8 Marché Municipal Menzeh 8 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 4/2/2025.

2025400307FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 27/1/2025 enregistré à La Recette des Finances Menzeh 6 le 27/1/2025 quittance N°13040 enregistrement N°2520774 Mr Hichem Sleimi titulaire de la carte d'identité N° N°07365140 a cédé à Mr Nessim Esseleimi titulaire de la carte d'identité N°07415472 le fonds de commerce de vente tout type de commerce sis au N°10 Marché Municipal Menzeh 8 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante N°10 Marché Municipal Menzeh 8 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 4/2/2025.

2025400308FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 25 et 28 décembre 2024 enregistré à La Recette des Finances Ariana le 9/1/2025 quittance N° 003399 enregistrement N°25200197 MME Zohra Louati titulaire de la carte d'identité N°00504849 a cédé à MME Souad Chihi titulaire de la carte d'identité N°07781591 le fonds de commerce de vente de fripe sis à Rue Mefteh Mabrouk résidence Rim immeuble D boutique 1 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante Rue Mefteh Mabrouk résidence Rim immeuble D boutique 1 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 21/1/2025.

2025400310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté le 14/01/2025 enregistré le 20/01/2025 sous le n°25200340, reçu n° 005212, la société STAER) Immatriculée au RNE sous le n°1288540 Z, son siège au 37 bis rue, Said Abou Baker, Tunis a vendu le fonds de commerce exploité en tout commerce au local n°B5, rez-de-chaussée, 37 bis rue, Said Abou Baker, Tunis à Monsieur Walid TAYARI portant cin n°04789428, résidant à l'étranger, demeurant au 15 rue Rayhana Bent Zaid, Menzah 9 c, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée à l'étude de l'avocat Maître Chaker SEBRI sis au 11 avenue Habib Thameur, Tunis, au plus tard vingt jours après la publication au JORT.

Cette vente a été publiée dans le quotidien «Achourouk» paru le 4/02/2025.

2025400318FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/11/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/11/2024 sous le numéro 24208001, reçu n° M121815, la société «Loisirs et Jeunesse» SARL, immatriculée au RNE sous le numéro 1350148/A, a cédé à madame Latifa ANANE sise à Houmet Ejouamaa, Houmet - souk Djerba, la totalité du fonds de commerce sis au 4 avenue Habib Bourguiba Houmt-souk Djerba représentant conservatoire «EL FARABI» et un café «COFFEE KAFFA».

Cet extrait a été publié en date du 01/02/2025 au journal français « LA PRESSE» et arabe «ESSAHAFA»

Toutes les éventuelles oppositions seraient reçues entre les mains de la cédante à son adresse sise à 4 avenue Habib Bourguiba houmt-souk Djerba.

2025400322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 04/02/2025 quittance n° M009374 enregistrement 25200374. Mr. Mohamed Ali ben Tarchoun ben Hamadi Zdini a vendu à Mr. Mohamed Ali ben Khlifa ben Marzouk Sahli la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un café catégorie 1 sis au n° 66 rue Al Aaroussa Bifurcation de la rue Bab Banet Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 6 février 2025.

2025400324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente date du 21 janvier 2025 enregistré à la recette des finances palais des finances de Bizerte en date du 30 Janvier 2025 quittance N°M010924 enregistrement N°25200866 la société Rihab pour le commerce représentée par son gérant Fethi Belgaid Hssine a vendu à M. Nabil Sta la totalité d'un fonds de commerce exploité pour toutes Activités de vente de produits alimentaires divers sis à l'angle de l'avenue Ali Nouri et la rue menant vers la résidence Essaada la corniche Bizerte.

Les oppositions devront être faites à l'adresse de l'acheteur 18 avenue cheikh Driss Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" en date du samedi 1/2/2025.

2025400325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/12/2024 enregistré le 28/1/2025 à la Recette des Finances avenue Habib Themer quittance n°M006073 enregistrement n°25200244, Mehrez Zouagui a vendu au profit de Hayet Achach, Haithem Achach Goumrasni et Amine Achach Goumrasni le fonds de commerce exploité dans tout commerce situé au RDC de l'immeuble numéro 6 rue Houdaibia Tunis (côté droite) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains du vendeur au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 6-2-2025.

2025400341FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Nemsa le 20/12/2024, quittance n°M095231, enregistrement n°2405586. Monsieur Atef Ameur (CIN n°04700800 délivrée le 18/11/2022) a loué en location gérance à monsieur Anis Tabboubi (CIN n° 04676963, délivrée le 13/04/2022) entant que gérant légal de la société unipersonnelle à responsabilité limitée nommée «ANIS DECO» matricule fiscal 1900382 W, le fonds de commerce (non enregistré au RNE) exploité au local sis au 27 Rue Béchir Sfar, Beb Elkhadhra, Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité pour le commerce de vente des produits décoratifs seulement.

Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du locataire Anis Tabboubi à l'adresse du fonds de commerce.

2025R00258FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/3/2024 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba en date du 28/3/2024 sous quittance n°MO40172, enregistrement n°24302279, Madame Aouicha Zayoud titulaire de la CIN n°05749053 délivrée à Tunis le 2/5/1995, demeurant à Mellita Djerba a loué à Monsieur Ala Ben Yagoub titulaire de la CIN n°13400973 délivrée à Tunis le 27/11/2014, demeurant à Mellita Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de Café, comprenant la totalité de ses éléments corporels et incorporels, sis à Mellita Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 4/2/2025.

2025R00267FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé en date du 02/12/2024 et enregistré à la recette des finances Djerba Houmt Souk le 19/12/2024 sous le numéro 24308472 quittance n° M128948 monsieur Khalil Trabelsi Titulaire de la CIN 13438481 délivrée à Tunis le 26/09/2018 a loué à la société M.B Vêtements représentée par son gérant monsieur Mustapha Bjaoui titulaire de la CIN 13451416 délivrée à Tunis le 16/03/2022 la totalité du fonds de commerce affecté à la vente du vêtement dans le local sis à la rue Habib Thameur Djerba Houmt Souk.

La location a été publiée aux journaux Essabah et le Temps du 30/01/2025.

2025R00271FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 25/11/2024 enregistré à la Recette des finances La Goulette le 26/11/2024 reçu n° M131643 enregistrement n°24310012 Monsieur Abdelmajid BCHINI sis au n°5 Rue Aristo Lot AFH Ain Zaghouan a loué à la société «L'Armoire By Noussa - suarl» identifiant 1897629Y sis au n°5 rue Aristo, Lotissement AFH, Ain Zaghouan Tunis, tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant au n°5 rue Aristo, Lotissement AFH, Ain Zaghouan Tunis, destiné au commerce du prêt à porter et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant un loyer mensuel de 1.100 dinars.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Chourouk» du 24 janvier 2025.

2025400295FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances de la rue el Djazira le 8 janvier 2025 sous le n° 253000601 reçu n°MO1655.

Mr Mondher Masmoudi titulaire de la C IN n°00205927 a loué la totalité du fonds de commerce utilisé dans la crémerie et vente de produits laitiers avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue el Djazair n°18 Tunis à Mr Chouaib Zouabi titulaire de la CIN n°02305145 pour une année renouvelable à partir du 15 janvier 2025 au 14 janvier 2026.

Cet acte a été publié aux quotidiens Essahafa et La Presse en date du 21 janvier 2025.

2025400303FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/01/2025 enregistré à la recette des finances - palais des finances - Bizerte le 22/01/2025 sous le numéro 25300320 n° de quittance M005945, monsieur Hassan Tabib titulaire de la carte d'identité n° 01584630, résidant au 67 avenue Essiya kandara Bizerte, loue à Madame Farah Chalbi ép. Marnissi, titulaire de la carte d'identité n°11380477, résidant au 11 rue la cité Zarzouna Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 67 lotissement Mchirgui, Bizerte, destiné pour l'activité de restauration et espace de loisir familial.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez Société Roukey Avocats Et Consulting dont l'étude est au Centre d'affaires, Bloc A, bureau 406, avenue Hssan Nouri Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «EL Chourouk et le Quotidien» le 29/01/2025.

2025400319FCCC3

Location de fonds de commerce gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé le 2/1/2025 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba le 17/01/2025, enregistrement n°25300113, quittance n°M003948 Mr Omar Ben Mohamed Boukardougua a loué en gérance libre à Tijania Bent Fathi Ben Zid Ben Sassi, le local sis au 51 Rue Mokhtar Attia destiné pour le commerce prêt a porter et chaussures pour une année du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et le Temps du 2 février 2025.

2025400323FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement de développement agricole GSAIRA 2 d'irrigation

Siège social : GSAIRA SOUK JEDID 9121

Objet : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leurs utilisations.

Comité :

- Président : Slimen Hannachi

- Trésorier : Abdelhamid Saadi

Reçu du dépôt n°1 daté le 30 janvier 2025.

2025X00172APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : RACINES

Adresse : A côté du café Al-Nosour, Jedliane Kasserine

Type : Tourisme Culturel et Environnemental

Objectifs :

- Encourager les investissements touristiques dans diverses régions du Gouvernorat

- Contribuer au mélange d'authenticité et de modernité entre ancêtres et petits-enfants.

- Contribuer à la sensibilisation à l'environnement auprès de toutes les couches de la société et de tous les âges, et les informer de l'importance de leur environnement et de sa préservation.

- Etablir des relations avec des associations ayant des buts et des activités similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

- Président de l'association : Bassem Sallami

- Secrétaire général : Issam Smaii

- Trésorier : Saber Mchagui.

2025400254APSF1

Constitution d'un syndic résidence mozdalifa - Manouba

Suivant PV de constitution en date du 14 décembre 2024 déposé à la municipalité de Manouba le 20 janvier 2025, enregistré à la recette des finances Manouba le 20 janvier 2025 sous le n°25800238 quittance n°M006267.

Il a été décidé la constitution du syndic de la résidence al mozdalifa dont son comité se compose de :

Président : Mr Charfeddinne Khmir

Secrétaire général : Mr Mourad ben Hammouda

Trésorier : Mr Islem Erhimi

Membres : Mme Jamila Cherif, Mr Marouen Zaoui et Mr Mohsen Guerrida.

2025400298APSF1

Homologation de résolutions

Constitution

Suite à la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenu le 19/5/2022 a été reconverti le GIC d'ECHARAF OUEDIET délégation de Médenine Nord au groupement dans le secteur agricole situé dans la même localité.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Bennour Habib.

2025R00276APSF2

Association des Aigles de Kung Fu Sidi Alwan - Mahdia

Conformément au PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances de Sidi Alwan le 16 janvier 2025 sous le numéro 25700048, il, a été décidé de changer le nom de l'association de Sidi Alwan. Association des Kung Fu Eagles aux Aigles des Arts de la Défense de Sidi Alwan.

2025X00170APSF2

Renouvellement du SYNDIC des copropriétaires :

Syndic Copropriétaires «RESIDENCE LA PRINCESSE ENNASER 2»

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 23 juin 2024 et a élu à la majorité des présents un nouveau comité composé de : Elyes MAATKI (Président), Samir MASMOUDI (trésorier). Hafedh BEN ALI (vice-président).

Le PV de l'assemblée générale ordinaire est enregistré à la recette des finances el Menzah VI le 23 octobre 2024 sous le n°24708452, reçu n°M136289.

2024402719APSF2

Syndic de Copropriétaires de la résidence Panorama

Sise à la cité El Faouz, Jardins d'El Menzah2, Ariana

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et électorale tenue à la Résidence Panorama, sise à la cité El Faouz, Jardins d'El Menzah2, Ariana en date du 8 juin 2024, enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 19 décembre 2024, sous le n°24707801 suivant quittance n°M110928. L'AG a approuvé l'élection du bureau du syndic des copropriétaires de la résidence Panorama et ce, comme suit :

Président du syndic : Mr Mohamed Salim Hafsi

Trésorière : Mme Nadia Hzami

Et cinq autres membres.

2025400290APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence JAWHARA - la Soukra

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 30 janvier 2025 sous l'enregistrement n°25701099, quittance n°14900

Et à la décision de la municipalité de la Soukra n°0393 du 16 janvier 2025,

La composition du bureau est la suivante :

Lotfi Chiboub : Président

Raja Mnaouer : Trésorière

Iyadh Bajaoui, Mohamed Chaafi et Abdelfattah Belcheikh : Membres

2025400297APSF2

SYNDIC DE LA RESIDENCE EL MEJDA

Siège social : Résidence El Mejda Chotrana 1, Soukra, Ariana 2036

Identifiant Unique : 1832187N

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 29 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Borj Louzir à Ariana le 9 janvier 2025 sous le numéro 25700285, quittance numéro M004556, il a été décidé à la majorité des présents :

De nommer un nouveau comité de gestion du syndic pour une durée de trois ans à partir du 01 janvier 2025. Le nouveau bureau du syndic de la résidence El Mejda est désigné comme suit :

- Monsieur Sami Smaoui : Président

- Madame Nahla Zid : Secrétaire générale

- Monsieur Mohamed Amine Hachaichi : Trésorier

- Monsieur Bilel Ben Halima : Membre

D'approuver le rapport financier et le rapport moral :

Rapport financier : période du 01 janvier 2024 au 25 décembre 2024 Rapport moral : période du 01 janvier 2024 au 29 décembre 2024

De donner quitus aux membres du syndic pour la période du 01 janvier 2024 au 29 décembre 2024.

2025400301APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : Fathi Ben Romdhane Abid, tunisien, demeurant à zaouiet Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Braham, avocat auprès de la cour d'appel domicilié à l'Avenue de la République Immeuble Chelly Trocadéro Sousse.

Partie poursuivie : Ezzeddine Ben Mohamed Bouaskar tunisien, demeurant à Saniet Jebara Zaouiet Sousse.

Immeuble à vendre : La totalité de deux cent douze virgule mille quatre cent soixante dix sept parts indivises (212.1477) à prendre de l'immeuble" Hmadet Essouani" sujet du titre foncier n°31882 Sousse composé de la parcelle n°461 du plan sis à Ksibet Sousse gouvernorat de Sousse d'une superficie de 2667 m² divisée en 2667 parts, tenant compte que la part est égale à un mètre carré, le dit immeuble se trouve dans une zone couverte par le PA il se compose d'une maison moderne sur une superficie de 162 m² et d'un espace clôturé, le tout est bien équipé et lié à tous les réseaux.

Mise à prix : cinquante deux mille trois cent quatre vingt dinars six cent soixante quinze millimes (52.380d 675).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieux le jeudi six mars deux mille vingt cinq (6/3/2025) à neuf heures du matin et suivantes à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble : On peut visiter l'immeuble tout les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025S00132VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un terrain Bâti

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Hamza Ben Mohamed Frchichi ; résidant à Khzema ouest, Sousse.

Partie poursuivie : Badreddine Ben Khlifa Ben Abdallah Bannour Résident à Rue Ahmed Belgassem n°14 ; Bkalta.

L'avocat poursuivant : Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

Terrain objet de la vente :

- Il s'agit d'un appartement au 1er étage utile pour l'habitation objet du titre foncier n°50025 Monastir dénommé "shams" situé à bkalta dont la superficie globale est de 181 m² composée d'une première parcelle représentée par l'appartement résidentiel d'une superficie de 167 m ainsi que d'une deuxième partie représentée par un menant à la Première partie d'une superficie de 14 m.

- L'immobilier susmentionné contenait les hypothèques suivantes.

- Une hypothèque volontaire émise le 27/02/2007 au profit de la banque nationale agricole en la personne de son représentant légal résident à son siège social rue el Hédi Nouira Tunis en guise de justificatif d'une hypothèque d'un montant de 150.000.000 de dinars au taux d'excédent du marché en vigueur.

- Une hypothèque volontaire émise le 27/02/2007 au profit de la banque nationale agricole en la personne de son représentant légal résident à son siège social rue el Hédi Nuira Tunis en guise de justificatif d'une hypothèque d'un montant 30.000.000 De dinars au taux d'excédent de la marché en vigueur.

- Mise en œuvre par l'huissier notaire Latifa al-hasairi selon son numéro 12111 en date du 17/5/2022 à la demande du collecteur financier à bkalta dont le domicile choisi est au bureau de maître Wassila al Alwi situé à bab el krem à Monastir, qui a été effectivement ordonné le 23/5/2022 et le montant été documenté de 322972.644.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui auront consignées le 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires.

Mise à prix : le prix de l'appartement est fixé à cent un mille six cent soixante dinars selon le rapport d'expertise (101 660d.000), plus les frais d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : elle aura lieu le mercredi 5 mars 2025, au tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 H et suivant à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance, au Palais de justice de Monastir.

Visite de terrain et consultation du cahier des charges : Pour plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir et l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

La visite de terrain est possible pendant toutes les jours de la semaine.

2025S00138VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le N°B19321997. Ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sis à l'immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Partie saisie : Slim Ben Laroussi Karia, titulaire de la CIN n°05852419, commerçant de matériaux de construction, demeurant à l'avenue Abou Bakr Al sidiq Chneni Gabès

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'étage sis à l'avenue Aboubakr al sidiq zone Chneni délégation ouest de Gabès - Gabès, dans une zone résidentielle à proximité des commodités administratives et commerciales, objet du titre foncier 33300 Gabès nommé "AL- WAFA", d'une superficie de 156 m², composé de 2 parcelles comme l'indique le rapport des deux experts KHAMIS SAHLI et AL SUWAYI EL FASSI, le plan graphique et les images numériques qui y sont attachés :

* Parcelle n°1, sa superficie est de 11 m², de forme rectangulaire, sur laquelle est construit des escaliers menant à l'étage

* Parcelle n°2, sa superficie est de 145 m², elle se compose d'un 1er étage et d'un 2ème étage partiel détaillé comme suit :

- Le 1er étage est d'une superficie de 132.20 m², il est édifié au dessus de la maison du père de la partie saisie, il contient un balcon, 2 séjours dont l'une est munie d'une porte secondaire ouvrant sur un autre balcon, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain, un couloir et ses escaliers menant au 2ème étage partiel

- L'étage partiel est d'une superficie de 48.75 m², il contient 2 chambres à coucher, dont l'une est munie d'une suite, un couloir et une Buanderie.

L'état général de la propriété est bon, il est construit selon la méthode reconnue dans la région, les colonnes sont en béton armé, le plafond en hourdis, les murs en briques, le sol est recouvert de marbre émaillé 25 x 25, à l'exception du sol de la cuisine, de la salle de bain et des 2 salles d'eau qui sont en parterre et dont les murs sont en porcelaine qui sont munis des équipements sanitaires nécessaires.

Les portes sont en bois de bonne qualité et les fenêtres en aluminium.

L'immeuble est limité du sud par Shtaoui Rejab, de l'Est par Jawali Nacer, du nord par une voie publique et de l'ouest par Hattab Karim.

Remarque notée dans le rapport d'expertise :

Selon ce qu'a déclaré le père de la partie saisie nommé Al-Arousi ben Belkacem Karia, l'eau, l'électricité et l'évacuation des eaux usées passent par le rez-de-chaussée et les fenêtres s'ouvrent dans sa propriété.

La mise à prix : 48.765.590 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 10/3/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à Gabès avenue Farhat Hachad.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00164VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Créancier poursuivant : Mr Houssine Ben Salah Ben Farhate Ben Ahmed FARHATE travailleur à l'étranger résident son domicile sis à Gabès a choisi son domicile au bureau de l'avocate Essia ABOUDA sis au n°15 Avenue Bechir Eljaziri Gabès.

La partie saisie : Mr Sofiane Ben Abdelmajid KABAOW commerçant résident à son domicile sis à l'avenue Romdhane Bahloul ELDHARI Gabès.

Avocate poursuivante : Maître ABOUDA Essia avocate auprès de la cour de cassation 15 avenue Bechir Eljaziri Gabès.

Le bien saisi : Consiste en titre foncier n°3690 Gabès nommé «dar elhanna» consiste à un immeuble bâti sis à Mtorrech Gabès Sud Gabès compose de deux étages

- Rez-de-chaussée composé de 4 chambres séjour, cuisine, 2 salles de bain, entrée véranda et escalier menant au premier étage

- Premier étage compose de 4 chambres séjour cuisine une salle de bain entrée véranda et escalier menant à la terrasse.

Garage composé de 2 salles de bains, escalier menant à la terrasse où se trouve un studio composé d'une chambre cuisine et une salle de bain.

Cet immeuble est bâti sur un terrain sa surface est 512 m carrés surface couvert est 490 mètres carrés ses limites sud un immeuble bâti est terrain non bâti nord et ouest rue.

Prix d'ouverture : 500.400.000d

Date et lieu de l'adjudication la vente aura lieu le lundi 10 mars 2025 à partir de 9 h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

Nb : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaire de travail au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocate poursuivante.

2025X00179VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenu la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Tarhouni Essya épouse Khiari, titulaire de la CIN n°01339847, demeurant à route Gremda Km 2, immeuble Elhabib, chez Novapol, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain à usage d'habitation sis à la route Gremda km 7 rue Errached Sfax à 300 mètres de la route principale, d'une superficie de 245 m², ses mesures du coin souterrain est vers l'ouest 9.25 m, puis vers le Qublah 26.50 m, puis vers l'est 9.25 m, puis vers le coin souterrain 26.50 m, sa façade est souterraine sur la rue, clôturé de tous les cotés, adjacent aux immeubles des voisins de l'est et de l'ouest et dans lequel est bâti une maison de 138 m² couvert. Elle se compose d'un couloir, d'un hall de réception avec fenêtre tribale, 2 chambres à coucher et une cuisine en parterre avec des murs qui sont recouverts de porcelaine et équipé de placards sous et muraux, salle de bain en parterre avec douche, toilette et lave main et un garage qui ouvre sur la rue avec un porte en métal, son sol est vitré et ses murs sont peints à la graisse, sa toiture est en béton armé, les portes et les fenêtres de moyen gamme. Elle est équipée de l'électricité et de l'eau. Par le nord Sakka Moncef, est Sakka Ameur, ouest Sakka Mondher et Nadhir et par le sud rue Errached.

Mise à prix après déduction de 40% : Cent cinq mille dinars (105.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, Mercredi 5 Mars 2025 (5/3/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X00180VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Parties saisies :

- Mbarka SASSI, CIN : 00226648 sise au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Medina Ben Arous

- Mohamed Sassi CIN : 05179354 sis au 8 rue Pierre Mandes France mutuelle ville Tunis.

- Hbiba Sassi CIN : 07047175 sise au 18 rue 104 Montplaisir Belvédère Tunis.

- Abdelkader Sassi CIN : 07053187 sis au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Médina Ben Arous.

- Fatma Sassi CIN : 07109654 sise au 52 rue Manoubia Ben Nasser, El Manar 3 Tunis.

- Naziha Sassi CIN : 07120540 sise à la Route Chala Boumhal Bassetine, Ben Arous.

- Dallel Sassi CIN : 07148993 sise à la Route Chala Boumhal Bassetine, Ben Arous.

- Chebil Sassi CIN : 09010141 sis au 4 rue Ibn Zaydoun Cité El Amen, Yasminette, Nouvelle Médina Ben Arous.

En leurs qualité d'héritiers du caution hypothécaire.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Les immeubles objet de la vente :

1- Le titre foncier n°69953 Monastir dénommé «El Khour» d'une superficie de 1681 m².

2- Le titre foncier n°69960 Monastir dénommé «El Khour» d'une superficie de 1552 m².

3- Le titre foncier n°69961 Monastir dénommé «El Khour» d'une superficie de 773 m².

4- Le titre foncier n°69962 Monastir dénommé «El Khour» d'une superficie de 1430 m².

Les immeubles se situent tous à la zone agricole revenant à la ville Mzaougha zone «C» délégation de Zramdine gouvernorat de Monastir, les immeubles consistent en des parcelles de terrains agricoles implantées par des oliviers.

L'expert a constaté que la totalité des parcelles ainsi que la parcelle limitrophe n°85 ont été cultivés et que les limites et les indications de chaque parcelle ont été supprimées.

Les plans de situation ont étaient appliqués par l'expert sur les limites de chaque parcelle et les parcelles avoisinantes, ce qui a permis de confirmer que les parcelles objet de la vente sont bien avoisinantes d'un coté dans la limite pour les deux parcelles n°80 et 81 avec la parcelle n°82 jusqu'à limite sud de la parcelle 78 avec la parcelle 85.

Les quatre parcelles ouvrent sur une piste agricole d'une moyenne de largeur de 4 mètres du coté ouest, une allée a été faite par le propriétaire de la parcelle n°85 du coté Est n°85 du plan établi des cotés Est et Ouest passant par les deux parcelles objet de la vente n°80 et 81 de cette piste agricole.

La répartition de l'héritage selon les certificats de propriété est divisé en 80 parts comme suit :

- Mbarka Sassi : 10 parts.

- 7 parts pour chacune des filles Hbiba, Fatma. Naziha et Dalel.

- 14 parts pour chaque fils : Mohamed - Abdelkader - et Chebil Sassi.

Mise à prix :

1- T.F. 69953 Monastir : 18.610,000 Dinars.

2- T.F. 69960 Monastir : 17.020,000 Dinars.

3- T.F. 69961 Monastir : 12.022,000 Dinars.

4- T.F. 69962 Monastir : 18.960,000 Dinars.

La prix total des 4 immeubles est de : Soixante six mille six cent douze Dinars (66.612, 000).

Date et lieu de vente :

Le mercredi 12 Mars 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Ainsi que l'obtention de l'autorisation du gouverneur étant donné l'inscription de périmètre d'irrigation publique.

2025400326VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de nomination d'un liquidateur sur la

Société LOGIN

Capital social : 127000 dinars

MF : 1111477k

Siège social : pépinière Nabeul Elan technologique

En vertu du jugement n°47168 du 16/3/2023 rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis, Maître Ezzeddine Anis a été nommé liquidateur sur la Société LOGIN il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivant B.P 68 Bab Souika Tunis.

2025R00253VEPA2

Nomination d'un syndic de faillite

Suivant le jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 25 novembre 2024, il a été décidé de nommer l'expert Mr Mohamed Houcine Dahmani, sis à l'immeuble radio Elyssa El Manara Gabès, un syndic de faillite au lieu de l'expert Lamine Abdelwahed, de la société Electromécanique Engineering Company "Société ELENCO" ayant le matricule fiscal N°E1066835 sise à la zone industrielle de Gabès.

2025R00260VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant le jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès n°28826 en date du 4 novembre 2024, il a été décidé de nommer l'expert Mr Mohamed Houcine Dahmani, sis à l'immeuble radio Elyssa El Manara Gabès, liquidateur des héritiers de Slahedine ben Boubaker ben Chattaoui Bouabdella sous le contrôle du juge Rihab Krifi juge commissaire. Tél : 55536166

2025R00261VEPA2

Nomination d'un liquidateur sur

"L'Association Echifa pour Les patients des Hôpitaux"

Siège social : 46 Ibn el Arabi, Sidi Daoud 2046

M.F : 000 NP1218350/G

En vertu de l'ordonnance sur requête n°58914 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 26/12/2024, il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem, en qualité de liquidatrice sur l'association d'Echifa pour les patients des Hôpitaux et Mme Oumaima Bakar Juge Commissaire.

2025400263VEPA2

Jugement Relatif au Programme de Sauvetage

De la Société Tuniso-Norvégienne «TUNOR»

Identifiant Unique : 0906073D

Siège social : 29, rue 8603 - Z. Industrielle - Charguia 1 - 2035 Tunisie

Le Contrôleur d'exécution de la Société Tuniso-Norvégienne TUNOR, Mr. Chokri KHANFIR, sis à Rue Omar Ibn Kaddah Espace Zitouna - Bloc A - 2ème étage - Montplaisir 1073 - Tunis, Informe que le Tribunal de Première Instance de Tunis en matière de liquidations judiciaires et de faillite en sa séance tenue en Chambre de Conseil le mardi 02 juillet 2024 a rendu le jugement n°9836B relatif à l'adoption du programme de sauvetage de l'entreprise comme suit :

1- Augmentation du capital social de la société par les actionnaires, à savoir Mohamed Ridha NEJI et la société BRIMER en la personne de son représentant légal et la société VPI en la personne de son représentant légal, en numéraires pour un montant total de 1 million de dinars à verser sur une période de quatre (4) ans, à libérer par chacun proportionnellement à sa participation au capital et ce à l'ouverture de chaque année 2025-2026-2027 et 2028,

2- Echelonnement de la dette de la Société Banque de l'Habitat Recouvrement en remplacement de la Banque de l'Habitat, s'élevant à un million deux cent quatre-vingt-seize mille cent vingt dinars et 228 millimes (1.296.120,228 dinars) après déduction des intérêts de retard de cinquante et un mille quatre cent quatre vingt cinq dinars et 344 millimes (51.485,344 dinars) sur une période de dix (10) ans avec une année de délai de grâce, selon un taux d'intérêt annuel de 5% sur ledit montant.

3- Echelonnement de la dette de la Société Tunisienne de Recouvrement de Créances s'élevant à deux cent deux mille trois cents dinars (202.300,000 dinars) après déduction des Intérêts de retard de dix mille trois cent cinquante-trois dinars et 266 millimes (10.353,266 dinars) sur une période de cinq (5) ans avec une année de délai de grâce, selon un taux d'intérêt annuel de 5% sur ledit montant.

4- Echelonnement de la dette de la Société Tuniso-Saoudienne de Recouvrement "TSR" en lieu et place de la Banque Stusid Bank de six cent cinquante cinq mille sept cent quinze dinars et 332 millimes (655.715,332 dinars) après déduction des intérêts de retard de cent cinquante et un mille cinquante-trois dinars et 298 millimes (151.053,298 dinars) sur une période de sept (7) ans avec une année de délai de grâce, selon un taux d'intérêt annuel de TMM + 0,5% sur ledit montant.

5- Echelonnement de la dette de la société d'Investissement avec un capital de développement pour le Groupe de la Société Tunisienne de la Banque STB SICAR s'élevant à neuf cent cinquante mille dinars

(950.000, 000 dinars) après déduction des Intérêts de retard de deux cent soixante-seize mille cent quatre vingt douze dinars (276.192,000 dinars) sur une période de huit (8) ans avec une année de délai de grâce, selon un taux d'intérêt annuel de 5% sur ledit montant.

6- Echelonnement de la dette de la Recette Régionale des Finances Tunis 3 pour le compte de la Recette des finances Charguia 1 s'élevant à huit cent quatre vingt un mille cent soixante-dix dinars et 216 millimes (881.170.216 dinars) sur une période de quatre (4) ans, à régler trimestriellement à hauteur d'un montant de cinquante cinq mille soixante treize dinars et 138 millimes (55.073.138 dinars) par trimestre jusqu'au 31 mars 2028 conformément à l'accord en date du 25 juin 2024.

7- Echelonnement de la dette de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre vingt deux dinars 430 millimes (254.882,430 dinars) sur une période de 5 ans.

8- Echelonnement de la dette de Mohamed Lakhdar Aloui, faisant l'objet de l'arrêt d'appel n°20263 rendu par la Cour d'Appel de Tunis le 24 janvier 2011 sur une durée de sept (7) ans.

9- Echelonnement de la dette de la société BRIMER en tant qu'actionnaire dans le capital de la société et fournisseur, s'élevant à un montant d'un million deux cent soixante mille cent quatre vingt cinq dinars et 341 millimes (1.260.185,341 dinars) sur une période de quatre (4) ans avec un délai grâce de 6 ans.

10- Echelonnement de la dette de VPI en tant qu'actionnaire dans le capital de la société et fournisseur, s'élevant à un montant de deux cent soixante-huit mille deux cent dix-neuf dinars et 756 millimes (268.219,756 dinars) sur une période de quatre (4) ans avec un délai grâce de six (6) ans.

L'expert, Mr Chokri KHANFIR, est chargé de suivre la mise en œuvre du programme de sauvetage, à charge de rédiger un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme susmentionné, sous la supervision du Juge Commissaire, Mme Ghaya Taj El Molk BELKHOUDJA, tout en autorisant l'inscription du contenu - Echelonnement de la dette de la société BRIMER en tant qu'actionnaire dans le capital de la société et fournisseur, s'élevant à un montant d'un million deux cent soixante mille cent quatre vingt cinq dinars et 341 millimes (1.260.185,341 dinars) sur une période de quatre (4) ans avec un délai grâce de 6 ans.

10- Echelonnement de la dette de VPI en tant qu'actionnaire dans le capital de la société et fournisseur, s'élevant à un montant de deux cent soixante-huit mille deux cent dix-neuf dinars et 756 millimes (268.219,756 dinars) sur une période de quatre (4) ans avec un délai grâce de six (6) ans.

L'expert, Mr Chokri KHANFIR, est chargé de suivre la mise en œuvre du programme de sauvetage, à charge de rédiger un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme susmentionné, sous la supervision du Juge Commissaire, Mme Ghaya Taj El Molk BELKHOUDJA, tout en autorisant l'inscription du contenu de ce jugement au Registre National des Entreprises de cette société et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais du demandeur de redressement judiciaire, en informant la Commission de Suivi des Etablissements Economiques avec l'autorisation de mise en œuvre immédiate.

2025400269VEPA2

Clôture des procédures de faillites de la société UNIVER

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous sous le numéro 144 du 6/01/2025, il a été décidé la clôture des procédures de faillite de la société UNIVER, inscrite au registre de commerce sous le n°B1118751998, identifiant unique n°0633626Z.

2025400270VEPA2

Décision d'un changement de liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 23/01/2025 pour l'affaire n°124, Monsieur Ahmed Khedher a été remplacé par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt Mohamed ben Taher Machat, pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél 97554399/71830092.

2025400302VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance N°83 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 23/01/2025, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur l'héritage de Fayssel Ben Ali Sassi Sadaoui ainsi il a été nommé Madame Aya Ben Rached comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Kheireddine Pacha, Apt N°2, 2ème étage Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au JORT.

2025400316VEPA2

Changement du liquidateur

"SOCIETE DECORATION PLUS"

Siège social : avenue de la terre cité El Brarja Raoued Ariana

S.A.R.L

MF : 1388864Z

Capital : 50000

En vertu de la décision numéro 14161 rendue par le tribunal de première instance d'Ariana en date du 30/05/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur de justice sur l'héritage de Faride Ibne Elhaje et héritage Abdessatare Elwergmi Représenté par la société décoration plus Matricule Fiscal n° : 1388864Z au lieu du liquidateur Ahmed Triki.

Toute personne intéressée doit prendre contacte avec le liquidateur de justice Maître Mokhless Ben Youssef à son bureau avenue Keireddine Pacha apt n°2 - 2ème étage Montplaisir 1073 - Tunis.

2025400317VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

La Tunisienne Industrielle et Commerciale «TUN.I.COM»

Société anonyme

Au capital de 12 378 000 DT

Siège social : Rue de la Chimie Zone Industrielle Mégrine

MF : 006190Z/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenue le 28 janvier 2025, messieurs les actionnaires de la société «TUNICOM» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 28 février 2025 à quinze heures (15 h), au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et régularité de sa convocation;

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectations des résultats au titre de l'exercice 2022 ;

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025 ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R00254SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962T

RC : B122022000

CNSS : 189210-60

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi le 28 février 2025 à 15 heures au siège social sis à Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation de la décision d'autoriser le Directeur Général de la Société de la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ALPHA BUS TUNISIE - SA à l'effet de délibérer sur l'approbation de la cession du terrain de la Société Alpha Bus Tunisie à la Société Alpha International Tunisie.

- Approbation de la nomination des membres du Comité d'Audit et fixation de leur rémunération,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00265SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Fonds de Reconversion et de Développement des Centres Miniers

S.A au capital de 32 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Karaouli Center 4ème étage bloc B Rue Abou El Kacem Echebbi Gafsa 2100

RC : B114831998

M CNSS : 11289281

Les actionnaires du Fonds de Reconversion et de Développement Des Centres Miniers sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour la gestion de l'exercice 2022, qui aura lieu le 28 Février 2025 à 10 h, au siège social de la société sis à Immeuble Karaouli Center 4ème étage bloc B rue Abou El Kacem Echebbi Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022

6- Quitus aux administrateurs

7- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration de l'exercice 2022

8- Nomination des membres du conseil pour les années 2023-2024 et 2025

9- Résolutions.

2025R00282SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

CNSS : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le mercredi 12 mars 2025 à 9 H au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandat de deux Administrateurs ;

8/ Renouvellement de mandat d'un Commissaire aux comptes ;

9/ Nomination d'un Commissaire aux comptes ;

10/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

11/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B.T

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K AM 000

N° d'affiliation à la CN.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 12 mars 2025 à 10 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats ;

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8) Nomination d'un Commissaire aux comptes;

9) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00302SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B.T

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

C.N.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le mercredi 12 mars 2025 à 11 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts,

2. Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et de Développement de Sousse Nord

Société anonyme

Au capital de : 6.500.000 DT

Registre de Commerce : B1101441997

Matricule Fiscal : 001801GAM000

Siège Social : 4089 Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de Sousse Nord sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Février 2025 à 10H00 au Siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

2025S00139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Polyclinique du Cap Bon

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : MC 27 Menzel Temime - route Kelibia

MF : 1139899A/A/M/000

RC : B0158572010

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de

l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 Février 2025 à 10H30 au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais réglementaires.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2023.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Examen de la situation financière de la Polyclinique.

- Autorisation de cession d'actions à des tiers non associées.

- Jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2023.

-Convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société Polyclinique du Cap Bon.

2025400207SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

JURIDOC

Société anonyme

Au capital de 30.620 Dinars

Siège social : Immeuble Titanium Bureau n°16, Les Jardins du Lac 2 1053 Lac 2 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1735069P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «JURIDOC» sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 28 Février 2025 à 10 heures au siège de la société, sis l'immeuble Titanium Bureau n°16 Les Jardins du Lac 2, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet d'émission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- Approbation de l'émission d'Obligations Convertibles en Actions, dans les conditions prévues par l'article 340 du Code des Sociétés Commerciales et les statuts de la société.

- Autorisation au Conseil d'Administration pour fixer les modalités d'émission, de conversion et les caractéristiques des OCA, dans le respect des résolutions adoptées

- Modification corrélative des statuts, le cas échéant.

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2025400273SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

18 Rue Nelson Mandela Tunis 1002

510265N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 11 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé.

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Eventuel quitus aux membres du conseil d'administration.

- Mettre fin au mandat d'administrateur.

- Nomination d'administrateur pour les exercices 25 et 26

- Questions diverses.

2025400312SANB3

Convocation

Assemblée Générale Extraordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

18 Rue Nelson Mandela Tunis 1002

510265N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Extra Ordinaire aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 14 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts.

- Augmentation du capital.

- Questions diverses.

2025400313SANB3

Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

34 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002

428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 09 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé.

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes.

- Eventuel quitus aux membres du conseil d'administration.

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Questions diverses

2025400314SANB3

Convocation

Assemblée Générale Extra Ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme au capital de 2.000.000 dinars

34, Rue Cyrus le Grand Tunis 1002

428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'Assemblée Générale Extra Ordinaire aura lieu le jeudi 27 février 2025 à 13 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts.

- Augmentation du capital.

- Questions diverses.

2025400315SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 DT

Siège social : Immeuble Carthagène - Centre Urbain Nord-1082-Tunis

Objet social : POLYCLINIQUE

Identifiant unique RNE : 1779784A

Matricule fiscal : 1779784A/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 février 2025 à 8h30 au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital.

3. Appel à la souscription à l'augmentation du capital et fixation des détails de souscription.

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités légales relatives à l'augmentation du capital.

2025400327SANB3

Sociétés communautaires

2ème convocation

Nom de la société : Société citoyenne Régionale Ain Rabaw

Adresse : Bâtiment Al-Baghdadi près du Palais de Justice, Sidi Bouzid

Le conseil d'administration de la société citoyenne régionale, Ain Rabaw, annonce que tous les participants seront convoqués à assister à l'assemblée plénière ordinaire le 28 février 2025 au siège social de la société à 10 heures et DLC comme stipulé au chapitre 35 du décret n°15 du 2022 du 20 mars 2022.

Ordre du jour de l'assemblée plénière ordinaire :

1. Rappeler aux participants l'obligation de la Société envers la Société civile, leurs droits et devoirs conformément au décret susmentionné.

2. Fournir un résumé de l'activité de la société et des travaux du conseil d'administration de la société depuis l'assemblée générale constitutive jusqu'à la date de l'assemblée plénière ordinaire.

3. Présentation des procédures menées par les membres du conseil d'administration.

4. Ratifier le règlement intérieur de la société.

5. Election ou révocation de membres.

6. Certifier les rapports financier et moral.

7. Soumettre un formulaire pour ceux qui souhaitent suivre une formation selon leur spécialisation.

8. Enregistrement des propositions des participants.

9. Accepter de nouveaux participants ou mettre fin à un participant.

10. Contrôle des activités de cession de la société.

2025R00281SODB3

Convocation à l'assemblée générale constitutive

L'assemblée générale constitutive de la société communautaire Locale CHISOUR convoque tous les souscripteurs à assister à l'assemblée générale constitutive samedi 15/02/2025 à 10h du matin au siège de la maison des jeunes de Kesra pour consulter l'ordre du jour suivant :

1- Arrêter la liste des souscripteurs réunis pour la première fois.

2- Ratification du statut.

3- Nommer un commissaire aux comptes.

4- Election des membres du conseil d'administration.

Les personnes souhaitant se porter Candidates au Conseil d'Administration doivent soumettre avant le 12 février 2025 une candidature écrite auprès de l'organe fondateur, accompagnée d'une copie de leur Carte d'identité et de 5 actions supplémentaires.

2025400255SODB3

Avis

En application du décret n°498 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire locale «Matmour Khemir» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le Mardi 25 Février 2025 à 10h du matin au siège de la maison de culture de Fernana selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2025400329SODB3

Autres sociétés

SOCIETE COOPERATIVE CENTRALE LELLA KMAR LBAYA

Matricule fiscal : N°1646326/Q

La Société Coopérative centrale Lella Kmar Lbaya informe tous leurs adhérents que l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2021/2022 sera le 28/02/2025 à 10 heures du matin au siège social de la société à Barrage Laroussia - El Battane - Manouba pour examiner l'ordre du jour suivant :

1/ Rédaction de rapport littéraire et financier du conseil d'administration relatif à l'activité de l'exercice

2021/2022.

2/ Rédaction de rapport privé et rapport générale de commissaire aux comptes relatif à l'activité de l'exercice 2021/2022.

3/ Décharge des membres du conseil d'administration.

4/ Attributions des bénéfices.

5/ Approbation sur l'acceptation des nouveaux adhérents

6/ lancer la candidature pour le renouvellement de tiers des membres du Conseil d'administration (Les demandes de candidature doivent être adressées au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société avec une lettre recommandée avec accusé de réception ou au local de la société avant le mardi 18/02/2025)

7/ approbation du projet de règlement.

La Société Coopérative centrale "Lella Kmar Lbaya" rappelle à ses souscripteurs que, conformément à l'article 18 des statuts, les représentants sont connus par signature et le souscripteur ne peut représenter plus de deux souscripteurs.

Le représentant doit être un associé de la société, son conjoint, un de ses descendants légaux, un de ses ascendants ou un beau parent.

A partir du mardi 18 février 2025, les personnes concernées pourront consulter les procès-verbaux du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes au siége de la société Coopérative centrale Lella Kmar Lbaya situé Barrage Laroussia - EL Battane - Manouba Cachet : société Coopérative centrale Lella Kmar Lbaya.

2025R00255SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à la demande de mise à jour numéro 75293 présentée au tribunal foncier le 7/11/2022 par les héritiers de Zouhair ben Bechir ben Mahmoud Charfi, à savoir son épouse Héla bent Mahmoud Ben Ayed et ses enfants Emna, Mohamed et Meriem, et ses petits-enfants issus de sa fille Feten Charfi, à savoir Ahmed Amin et Eya, enfants de Mohamed Ridha Jaouada, représentés par Maître Ghada Labidi, visant à immatriculer la vente en vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 13/10/1993 et enregistré à la recette des finances le 22/10/1993, émanant de Mohamed Laroussi ben Khalifa ben Brahim ben Khalifa Romdhane, en son nom propre et au nom de Henia bent Mohamed ben Hadj Abdallah ben Salah Romdhane et de Nejia Romdhane en vertu d'un mandat établi le 7/8/1971, au nom de Salah Salem Romdhane, Beya Romdhane et Habib Romdhane en vertu du mandat établi le 21/01/1980 et enregistré à la recette des finances le 24/02/1986, et au nom de Samir Romdhane et Fethi Romdhane en vertu d'un mandat établi le 13/5/1993 et enregistré à la recette des finances le 20/5/1991 au profit de Zouhair ben Bechir Charfi, de l'ensemble du bien, objet du titre foncier numéro 57841 Tunis, appelé «Allzdihar», représentant un appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Tunis, au 66, avenue de la Liberté, avec ses parts indivises et communes dans le bien, objet du titre foncier numéro 57840 Tunis, appelé «Al Hadiqa», issu du titre foncier numéro 57841 Tunis.

Attendu que le requérant n'a pas été en mesure de soumettre les mandats susmentionnés et s'est contenté de présenter un extrait de la recette des finances au sujet du mandat établi le 20/5/1991 et donné par Samir et Fethi, fils de Khalifa ben Brahim ben Khalifa Romdhane, à leur frère Mohamed Laroussi ben Khalifa ben Brahim ben Khalifa Romdhane, un extrait de la recette des finances au sujet du mandat établi le 21/01/1980 et donné par Salah Salem Romdhane, Beya Romdhane et Habib Romdhane à leur frère Mohamed Laroussi ben Khalifa ben Brahim ben Khalifa Romdhane et une copie simple du mandat établi le 7/8/1971 et donné par Henia bent Mohamed ben Hadj Abdallah ben Salah Romdhane et Nejia Romdhane à Mohamed Laroussi ben Khalifa ben Brahim ben Khalifa Romdhane.

Attendu qu'en conséquence, le tribunal a rendu un jugement préparatoire en date du 12/12/2024 au sujet de la demande de mise à jour susmentionnée, ordonnant la publication de la demande de mise à jour numéro 75529 dans deux quotidiens, l'un en langue arabe et l'autre en langue française, pendant 3 jours, et ce, sous la supervision du juge rapporteur.

Nous ordonnons aux requérants, héritiers de Zouhair ben Bechir ben Mahmoud Charfi, à savoir son épouse Héla bent Mahmoud Ben Ayed et ses enfants Emna, Mohamed et Meriem, et ses petits-enfants issus de sa fille Feten Charfi, à savoir Ahmed Amin et Eya, enfants de Mohamed Ridha Jaouada, représentés par Maître Ghada Labidi, d'enrôler le présent extrait dans l'un des quotidiens. Il est possible de s'opposer ou d'intervenir dans la demande auprès du tribunal foncier de Tunis dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le juge rapporteur

2025R00235DIVD2

Avis

Mr Salem ben Mohamed Jbili titulaire de la cin n°2042373 du 18/11/2024 déclare la perte de l'acte de propriété n°5138/11 objet du titre foncier 43039 Kairouan sise à Abida délégation Chbika gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Chbika le 02/01/2025 n°1.

2025S00126DIVD2

Avis

Bazin Hichem annonce qu'il possède un terrain de surface 1600m² effectué par l'acte d'achat qui était fait le 15/10/2005 et un terrain de surface 1500m² effectué par l'acte d'achat qui était fait le 2/10/2005 à Sfax Kerkennah et il a perdu les titres de propriété et il désire se faire délivrer des copies originales tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00163DIVD2

Avis aux créanciers

Monsieur BALIGH FEKI, en sa qualité de liquidateur de la société MK TRADING&CO, dont le siège est situé au Complexe ETTAOUAM, Route de

Taniour, km 2, 2ème étage, n° 2 - Sfax, I.D : 1590533Q, prie l'ensemble des créanciers de bien vouloir se présenter à son bureau, sis à l'Immeuble Ennasria, escalier C, Rue Nasria à Sfax, ou de le contacter au numéro 74405002, munis de leurs justificatifs, et ce, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (J.O.R.T).

2025X00171DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Ali Azzouzi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01548014, délivrée le 16/11/2017, et résident à Faroua, Bizerte Sud, annonce la perte du titre de propriété n°1786, inscrit au registre foncier sous le numéro 30111, conformément à un certificat de perte délivré par le chef de poste de police de Bizerte Sud sous le numéro 3294.

Cet avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 28/01/2025.

2025400300DIVD2